

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires =
Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni
popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 33 (1943)

Heft: 3-4

Artikel: Contre les mauvais esprits

Autor: Bertrand, J.-B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de la civilisation. C'est dans ces musées que l'on viendra chercher des explications pour comprendre la vie du passé, pour éclairer l'histoire de la formation des sociétés et de leur pensée, l'histoire de l'art; c'est là aussi que les artisans viendront chercher des inspirations nouvelles. Et le but final de l'ethnographie est, par la connaissance, une meilleure compréhension entre les hommes. Le Musée d'Ethnographie est un sanctuaire de l'Humanité.

Contre les mauvais esprits.

Par J.-B. Bertrand †, St-Maurice.

Deux localités bas-valaisannes, qui par surcroît étaient des seigneuries de l'abbé de St-Maurice, ont partagé longtemps, avec la vallée vaudoise des Ormonts, la réputation d'être des foyers ou des refuges de superstition. Les deux ont fourni aux bûchers un nombre impressionnant de victimes, soi-disant inculpées de sorcellerie. C'est que, malgré leur apparence de naïveté et de timidité, leurs populations n'en étaient pas moins éveillées, curieuses, voire frondeuses. Et malheureusement il fut une époque où il suffisait de déteindre sur la collectivité pour vous rendre suspects. Il serait oisif que je revinsse sur certains procès d'hérésie ou de magie (que j'ai traités ailleurs¹) et sur certaines ordonnances épiscopales ou abbatiales. De ces lugubres souvenirs, il reste à certaines familles le sobriquet de *mâchurés*, relents malveillants d'anciens et sinistres autodafés. Il survivait aussi quelques formulaires qu'on se transmettait soigneusement de génération en génération et que l'on consultait à l'occasion. Mais le clergé, dont c'est le devoir primordial de garder intacte l'orthodoxie de ses ouailles, veillait. Ainsi disparurent, réduits eux aussi en cendres comme leurs premiers compilateurs, ces grimoires à secrets, tirés en partie du *Grand Albert*. Je dois faire observer qu'aucune des recettes que j'ai parcourues n'évoque le prince des ténèbres ou ses acolytes; sachant à quels dangers ils s'exposaient, leurs détenteurs s'en sont probablement dessaisis à temps. A Bagnes, en 1900, au cours de la retraite préparatoire à la première communion, le curé recommanda à ses petits catéchumènes de lui remettre *tous* les livres qu'ils trouveraient dans leurs familles. Tous ceux qui ne présentaient pas un caractère moral ou religieux furent l'objet d'une impitoyable hécatombe²).

¹) Notes sur les procès d'hérésie et de sorcellerie en Valais. *Annales valaisannes* 1921, p. 151. *Almanach du Valais* 1924, p. 89. — ²) Communication de feu Maurice Gabbud.

Pareille mesure se répéta à Salvan, et mon ami feu Louis Coquoz, un modeste et méritant pionnier du folklore valaisan, m'écrivit à ce sujet en date du 11 février 1928: «Voici ce qui s'est passé à propos des cahiers de *secrets* qu'on conservait de père en fils dans certaines familles. Pendant son passage à Salvan, M. le Chanoine Fournier, vicaire de la paroisse de 1894 à 1897, fit une descente dans les familles suspectes de posséder des cahiers de *secrets*, les invitant à lui remettre ces pièces pour être détruites par le feu, étant une malédiction pour les familles qui les conservent. On obéit de tous côtés . . .»

L'on m'a communiqué néanmoins l'un de ces recueils provenant de la famille Borgeat et remontant au milieu du XVIII^e siècle; les matériaux y sont disposés au petit bonheur, sans ordre ni méthode. Les prières pour le bétail alternent avec celles pour les humains et paraissent même préoccuper davantage ceux qui avaient besoin d'y recourir.

J'y prélèverai aujourd'hui quelques formules pour se préserver des mauvais génies et pour conjurer les charmes et les maléfices. Plus tard, je présenterai à nos lecteurs quelques recettes de chasseurs ou contre les maladies des gens et des bêtes. Quant à leur origine, l'on constatera vite qu'elles ne sont pas sans analogie avec celles qui figurent dans les collections de la Société suisse des traditions populaires et qui proviennent des autres cantons romands ou de la Savoie. Je respecte l'orthographe des manuscrits, laquelle n'est pas pour faciliter la compréhension de certains termes. Il est regrettable que cette copie de *secrets*, faite par une main malhabile, en rende différents passages absolument inintelligibles. Mais peut-être la confrontation avec d'autres semblables permettrait-elle d'en rétablir le sens.

1. Secret pour chassé

les mauvais esprits de dessus gens et bêtes.

Au nom de Dieu, ainsi soit-il. Amen. Je te conjure, créature, c'est par Dieu vivant, par Dieu vrai, Dieu saint, Dieu qui l'a envoyé en l'eau par son prophète Elisée pour guerir la stérilité de l'eau, au nom de Dieu. Ainsi soit-il. Amen.

2. Autre.

Je prie mon Dieu que la prière que je va dire de mon Dieu soit-elle contraire aux Esprits malins, tu est subit (sic) d'aller tracasser par la terre. Je te conjure par la puissance de Dieu que tu n'aye aucune puissance ni sur moi, ni sur ma femme, ni sur mes enfants, ni sur aucun bétail, ni sur aucune chose qui m'appartient. Je prie mon Dieu qu'il me bénisse en

mon labour, je m'essert de garde cette intension qu'il nussent Esprit malins ni sorciers, ni sorcières, ni envieux, ni envieuses, ni aux empêchement que ce soit qu'il n'ayent aucune puissance ni sur moi, ni sur ma femme, ni sur mes enfants, ni sur mon bétail, ni sur aucune chose qui m'appartienne. Au nom de Dieu. Ainsi soit-il. Amen.

3. Autre secret quand elles sont dans le bâtiment (var. de 2).

Au nom de Dieu et du fils et du St-Esprit. Amen. Je prie mon Dieu que la prière que je vais dire à mon Dieu elle soit contraire aux Esprits malins, tu es subir de tracasser par la terre, je conjure par la puissance de Dieu que tu n'ayes aucune puissance ni sur ma femme, ni sur mes enfants, ni sur mon bétail, ni sur aucune chose qui m'appartienne. Je prie mon Dieu qu'il me bénisse en mon labour (labeur) qu'il me sauve et garde à cette intention qu'il n'aye des Esprits malins ni sorciers, ni sorcières, ni en jeunesse (enchanteresse?), ni aucun empêchement que ce soit, qu'ils n'ayent aucune puissance sur aucune chose qui m'appartienne. Au nom du Père et du Fils et du saint Esprit. Ainsi soit-il. Amen.

4. Prière contre charmes et maladies.

Enfants batisés qui soit ortentor (?) ni benbrent (?) peste, maux de quartier, maux de foulier, maux de valet, maux de malet †, toute autres maladies qui puissent être, car je te conjure que tu n'ayes aucune puissance ni sur homme, ni sur femme, ni sur garçons, ni sur filles, ni sur bœuf, ni sur vaches, ni sur cheval, ni sur jument, ni sur enfant batisé qui que se soit au nom de Dieu. Ainsi soit-il. Amen.

5. Autre.

Au nom de N. S. J. C. Je vais ou bien trouvé son corps. Dieu me garde de prison et de mort, de mes ennemis, qu'il ne me fasse ni dire seigneur, ni de gorge de loups, ni des mains des larrons. Dieu me garde de toute mauvaise puissance, je me remets à Dieu le père tout puissant en trois démons, sait pour saint Jean au trois milieu de l'an. Au nom de Jésus-Christ et de cette ange Jean.

6. Autre.

Je me charme qu'il n'y aye ni plomb, ni étaing, ni fer, ni assier que mon corps puisse avoir reçu ni rien endomager, ni trancher, ni empoisonner, ni de corps le tout de nom Seigneur. Seigneur St-Paul sait suer (?) mon serveau le boudon (bourdon?) de monseigneur St-Pierre soit dans mon poingt clés comme le prêtre et aient (?) lorsqu'il célèbre la messe dans le fleuve et mon

jardin. Au nom du Père et du Fils et du saint Esprit. Ainsi soit-il Amen de ces précieuses incartes (?) Soit . . . et élevés comme les prêtres etc.

7.

Secret pour se garder d'être ensorcelé. Prenez de l'angélique, mangez et en porter sur vous.

8.

Pour préserver les jens d'être ensorcelés ou des sorciers et chantements (enchantements). Il faut prendre du millepertuis, fenouil avec de la graine de pieracet (persil?). Ces trois sortes d'herbe les faut prendre. †. Amen. Les porterez toujours avec vous. N'y aura méchantes gens qui vous fasse aucune chose.

Petites notes de folklore fribourgeois.

Par F.-X. Brodard, Estavayer.

Le chant de la môvigne à Vaulruz.

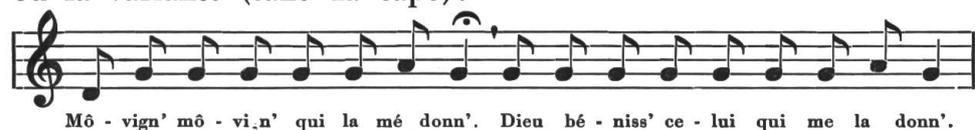
Voici une coutume qui était particulière au charmant village de Vaulruz. La guerre de 1914 - 18 l'a hélas faite disparaître.

Le mardi de Carnaval, les enfants s'en allaient de maison en maison «chanter la môvigne» ou simplement «à la môvigne». On chantait exclusivement ceci (avec da capo):



Mô - vign' mô-vign' qui m' la mé donn'. Dieu bé-niss' ce - lui qui m'la donn'. Mô-

ou la variante (sans da capo):



Mô - vign' mô - vi.n' qui la mé donn'. Dieu bé - niss' ce - lui qui me la donn'.

On donnait autrefois aux petits chanteurs un bricelet (*brèchi*) mal fait, sans sucre, donc quelque chose d'assez peu friand. Est-ce de là que vient le nom de *môvigne* qu'on serait tenté d'interpréter par «mal venue»?

La personne qui m'a fourni cet air m'a dit que de son temps — il y a environ 35 ans — on donnait surtout des noix aux enfants à cette occasion. La coutume avait donc évolué.

La tournure hybride «qui m' la mé donne» pourrait indiquer un texte primitif patois; mais je n'en ai trouvé aucune trace¹⁾. Il faut noter du reste qu'on prononce *mé* (correspondant à *magis* «davantage») et non *mè* «me».

¹⁾ D'ailleurs, les apocopes *môvign'*, *béniss'*, *donn'*, parlent plutôt en faveur d'un rythme basé sur le français.